



Rubrique: Concordats

Sous-rubrique: Faillite lors d'un concordat

Date de publication: SHAB 06.04.2021

Publications supplémentaires: KABVD 06.04.2021

Date d'échéance prévue: 06.04.2026

Numéro de publication: NA05-0000000089

Entité de publication

Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois, Rue du Simplon 22, 1800 Vevey

Faillite lors d'un concordat Boissons Riviera SA

Débiteurs:

Boissons Riviera SA
CHE-106.869.540
avenue Mayor-Vautier 6
1815 Clarens

Le Président prend acte du retrait de la requête de concordat, révoque l'effet suspensif accordé le 01.03.2019, prononce la faillite de BOISSONS RIVIERA SA avec effet au 01.04.2021 à 12h, relève Jacques LAUBER de sa mission de commissaire et annule l'audience du 20.04.2021.

Date de l'ouverture de la faillite : 01.04.2021

Remarques juridiques:

Publication selon l'art. 296b LP.

Remarques juridiques complémentaires:

Un recours au sens des art. 319 ss CPC peut être formé dans un délai de 10 jours dès la notification de la présente décision.

Délai : 10 jours

Point de contact:

Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois,
Rue du Simplon 22,
1800 Vevey